

QUE FAIRE ???

Par Profil supprimé Postée le 01/05/2019 15:01

Cela fait 6 ans que je suis avec mon conjoint, très vite j'ai compris qu'il avait un problème avec l'alcool, j'en ai parlé avec lui, il a essayé d'arrêter, via des médicaments, et a replongé.
Depuis 1an nous vivons ensemble, avec mes enfants, il me disait que ça le stabiliserait, mais depuis des mois j'avais des doutes sur le fait qu'il ait eu un retrait de permis.
Mes doutes se sont révélés positifs: il a eu un retrait de permis pour alcoolémie.
Mais ça ne l'a pas empêché de conduire, et qui plus est de continuer à boire, et tout ça en me mentant puisqu'à chaque me fois que je lui en parlais, il me disait que je me faisais des films...
Je suis perdue, car je n'ai plus confiance malgré ses promesses de changement.... Le mieux serait une séparation, pour protéger mes enfants, et moi....

Mise en ligne le 07/05/2019

Bonjour,

Nous comprenons votre désarroi dans la situation que vous décrivez. Votre conjoint a un problème avec une consommation d'alcool qu'il ne parvient pas à gérer. Il pensait que la vie commune avec vos enfants le stabiliserait et nous pouvons penser que c'était une réelle volonté mais il semble qu'il ne soit pas parvenu à ce qu'il souhaitait.

Une consommation qui s'installe n'est pas le fruit du hasard et il est probable qu'elle ait pris une place non négligeable dans sa vie. Il pourrait être intéressant de réfléchir à cette place, à ce que lui apporte l'alcool, quelles réponses à quels besoins.

Cette réflexion, il peut la mener seul ou avec vous si vous le souhaitez, ce qui sous-entend de ne pas être dans le jugement ou le reproche mais bien dans la volonté de comprendre cette consommation. Il peut également se rapprocher d'une consultation auprès d'un professionnel spécialisé sur la question dans un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA).

Ces consultations sont également destinées à l'entourage lorsqu'il se sent démuni comme vous semblez le décrire. Cela pourrait vous permettre d'être aidée et soutenue dans la réflexion afin de tenter de l'aider si tel est votre souhait ou de prendre une décision le plus sereinement possible.

Il existe des CSAPA dans tous les départements, nous vous joignons un lien ci-dessous. Ces CSAPA proposent du soutien familial, seul ou en couple, à vous d'évaluer ce qui vous correspondra le mieux. Ces entretiens sont confidentiels et gratuits.

Si vous souhaitez évoquer la question sous forme d'échanges, vous pouvez également nous contacter de façon anonyme tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel non surtaxé) ou par chat de 14h à minuit.

Bien cordialement

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

SERVICE D'ADDICTOLOGIE - ELSA DU C.H. LUCIEN HUSSEL

Centre Hospitalier Lucien Husserl
Le Mont Salomon
38209 VIENNE

Tél : 04 74 31 30 16

Site web : www.ch-vienne.fr

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 16h30 - Laisser un message sur le répondeur, afin d'être rappelé

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h30

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous dans le service du CH de Vienne, à la Maison des Adolescents et dans certains établissements scolaires locaux

COVID -19 : Avril 2022 - Accueil en présentiel sur rendez-vous

Voir la fiche détaillée

SERVICE D'ADDICTOLOGIE MUTUALISTE DE VIENNE - SAM

47, avenue du Général Leclerc
Deuxième étage
38200 VIENNE

Tél : 04 74 78 07 80

Site web : urlz.fr/hUpw

Secrétariat : Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h (un vendredi sur deux)

Accueil du public : Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h (un vendredi sur deux)

COVID -19 : Avril 2022 : Accompagnement médico-psycho-social en présentiel sur rendez-vous pour les personnes de plus de 20 ans (téléconsultations, au cas par cas)

[Voir la fiche détaillée](#)

Autres liens :

- [Comment me faire aider ?](#)